



Pour toute correspondance :

Port de plaisance
Quai de l'Yser
29100 Douarnenez
Tél. 02 98 60 26 30
port.de.plaisance@mairie-douarnenez.fr

Compte-rendu Conseil Portuaire 30 Juin 2023

Le conseil portuaire du Port de plaisance de Tréboul et de Port-Rhu s'est réuni le vendredi 30/06/2023 à 16h00 à la Mairie de Douarnenez sous la présidence de Mr Boucheron Dominique désigné par arrêté du Maire.

L'ordre du jour de ce Conseil est le suivant :

- Approbation du dernier compte rendu
- Bilan de saison 2022 / CA 2022
- Point sur la saison 2023 / BUDGET 2023
- Point sur les projets 2023 :
 - Dragage de Tréboul en 2023
 - Changement du ponton J
 - État d'avancement des travaux des sanitaires de Port-Rhu
 - Travaux sur les pieux de Tréboul
- Questions diverses :
 - Avancement du projet « Petite Ville de Demain »
 - Possibilité d'installation d'une antenne VHF pour les associations
 - Point d'information sur les contrats et les listes d'attentes
 - Mise à jour du Règlement particulier de police
 - Déjections canines sur les pontons
 - État des lieux des demandes pour le ponton BIP et du Pôle Belle Plaisance

Liste des membres

Nom-Prénom	Fonction	Membres du Conseil portuaire	Présence
Boucheron Dominique	Adjoint au Maire chargé des activités nautiques et maritimes	Président de Droit Arrêté G2020-117	Présent
Professionnels et Associations			
Coadou Thierry	Associations nautiques	Membre titulaire	Présent
Guyader Gilles	Associations nautiques	Membre titulaire	Présent
Gourlaouen Frédéric Douarnenez Yachting	Professionnels	Membre titulaire	Excusé
Quéré Jean Jacques	Associations nautiques	Membre suppléant	Excusé
Pensec José	Associations nautiques	Membre suppléant	Excusé
Ruffier Paul Voile Horizons	Professionnels	Membre suppléant	Présent
Chambre de commerce et d'industrie			
Louarn Nicolas	CCI	Membre titulaire	Excusé
Dufresnoy Yann	CCI	Membre suppléant	Excusé
Représentant les Marins pêcheurs			
Moalic André	CDPM- représentant pêcheurs	Membre titulaire	Présent
Leyde Loic	CDPM- représentant pêcheurs	Membre suppléant	Absent
Comité local des usagers du port de Plaisance (CLUP)			
Chancerelle Bruno	CLUP	Membre titulaire	Présent
Jourdren Alain	CLUP	Membre titulaire	Présent
Picart Alain	CLUP	Membre titulaire	Présent
Gourmelon Henri	CLUP	Membre suppléant	Présent
Rivier Jean-Paul	CLUP	Membre suppléant	Présent
Bariou Thierry	CLUP	Membre suppléant	Absent
Représentant le Conseil Départemental			
Guillon Didier	Conseil Départemental	Membre titulaire	Absent
Représentant le Personnel Communal			
Le Vot-Bovy Nikolaz	Directeur Port de Plaisance	Membre titulaire	Présent
Coyat Alain	Directeur Administratif des Services de la Ville de Douarnenez	Membre suppléant	Présent
Rioual Yannick	Directeur Technique Port de Plaisance	Membre suppléant	Présent
Au regard des présents, le quorum est atteint.			

1- Approbation du dernier compte - rendu

Boucheron Dominique : Bonjour, nous allons donc débiter ce Conseil Portuaire par le premier point à l'ordre du jour soit l'approbation du compte rendu du dernier Conseil Portuaire de Novembre 2022.

Jourdren Alain : J'ai une question pour cette ouverture du Conseil Portuaire. Il est écrit dans les textes, que si un membre du Conseil Portuaire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour, et, je souligne, que si les autres membres sont d'accord à la majorité, ce point peut être rajouté à l'ordre du jour. Je demande donc l'ajout d'un point sur l'ordre du jour. Selon la loi j'ai le droit de demander cet ajout, à condition que tous les membres approuvent cette demande. Alors est-ce que vous acceptez cette demande, c'est dans la loi, avec bien sûr, l'accord de la majorité des présents ici.

Boucheron Dominique : Ta proposition est assujettie à l'approbation des membres du Conseil Portuaire ici présent, tu peux donc exprimer ta demande.

Jourdren Alain : Ma proposition est une délibération : le financement de l'anse de Pouldavid ; doit-il être pris en compte par le budget du Port de Plaisance? Cette délibération appelle donc à un vote et donc à une réponse par oui ou non, à la majorité recluse et absolue.

Boucheron Dominique : Ta question est clairement évoquée. Alors est-ce que la majorité valide cette demande de façon à l'intégrer à l'ordre du jour ? Passons au vote.

Vote : 0 contre, 1 abstention ; l'ajout d'un point à l'ordre du jour est adopté à la majorité.

Le Vot-Bovy Nikolaz : Pour l'approbation du dernier Conseil Portuaire, avez-vous des points qui vous semblent à modifier ou à revoir ?

Picart Lionel : Il me semble qu'on avait été beaucoup plus clair en disant que derrière le pont du chemin de fer, le dragage ne relevait du budget du port. Je trouve que ça n'apparaît pas aussi clairement que ça dans les échanges. Et donc ça me dérange qu'on ne voit pas apparaître que le CLUPP était contre le fait que le dragage de l'anse relevait du budget du Port de Plaisance.

Coyat Alain : Il faudrait préciser une chose, ce type de décision n'est pas de l'autorité du Conseil Portuaire. Le Port de Plaisance est obligé de gérer l'ensemble du DPM et la zone de Pouldavid en fait partie. En 2018, on a réussi à faire passer le dragage de Pouldavid sur le budget de la Ville par dérogation parce qu'on a justifié qu'il n'y avait pas de pontons, ni d'activités portuaires à cet endroit là. Seuls les Chantiers Tanguy se trouvent là ayant une activité économique, et c'est pour cela qu'on a fait un dragage assez limité, juste autour de la cale. On demandera la même chose pour le dragage qui est prévu en 2024.

Picart Lionel : D'accord. De mon côté, j'ai clairement exprimé ce que j'avais à dire, et cela a été bien reporté dans le dernier compte-rendu. Je continue donc à dire que pour moi, pour le dragage de Pouldavid ne devrait pas dépendre du budget portuaire.

Coyat Alain : Oui, on comprend bien votre avis et on reste d'accord avec ça.

Jourdren Alain : On a bien noté en tout cas, la détermination de la Ville à comprendre que tous les travaux de cette anse, on a du mal à les accepter si c'est porté au budget du Port. Si on revient à l'approbation du Conseil Portuaire, peut-être que des gens veulent dire quelque chose. Je ne veux pas non plus monopoliser la parole mais on a noté 2 dysfonctionnements dans le compte-rendu de novembre 2022 : le plus important est celui de la tarification du terre-plein Victor Salez. J'ai un doute énorme, je pense qu'il va falloir résoudre ce problème. Est-ce qu'on a fait un vote sur ce sujet ? J'en doute, mais je peux me tromper. Donc si on peut me répondre j'aimerais bien. A t'on vraiment voté sur ce sujet là ? Je ne sais pas. Il est noté qu'effectivement on a voté, sincèrement je me rappelle pas. On a fait quelques réunions en aval ou j'ai évoqué ce point là et on ne se rappelle pas avoir voté. Est-ce que vous pouvez clarifier cette chose, on a voté ou on n'a pas voté?

Boucheron Dominique : Je pense que si cela est consigné sur ce compte-rendu, c'est que le vote c'est bien déroulé lors du Conseil Portuaire.

Jourdren Alain : Je veux bien l'entendre. Mais il est aussi clairement établi dans la loi, qu'une demande qui n'est pas à l'ordre du jour ne peut pas être votée. Cette demande n'était pas à l'ordre du jour donc je ne suis pas d'accord car il n'y a pas eu d'approbation possible et c'est appliqué au 01/01/23. Ce n'est pas clair et ça me gêne, et je pense que ça gêne tout le monde. Si on n'a pas un minimum de réglementation dans ce Conseil Portuaire, quelque part ça me dérange. J'appelle ça

un dysfonctionnement je n'en dirais pas plus. Personnellement je voterais contre cette approbation qui ne respecte pas la réglementation.

Boucheron Dominique : Donc ton avis serait contre l'approbation du PV du dernier Conseil parce que tu considères qu'il y a un dysfonctionnement de procédure?

Jourdren Alain : Voilà c'est le premier dysfonctionnement. Je vais dire le 2ème : dans l'ordre du jour il y avait une délibération qui ne s'appelait délibération, et qui était la tarification du Port de Plaisance 2023. Aucun mot sur la tarification dans l'ordre du jour, à part un mot relativement large, désigné comme orientations budgétaires. Une délibération ça se doit d'être claire et ça se doit aussi d'être accompagnée de la proposition de la nouvelle tarification. On n'a jamais eu cette proposition en cours de séance. Voilà 2 dysfonctionnements importants. J'ai peur que si on ne fait rien les dysfonctionnements s'amplifient, qu'on n'arrive plus à gérer ça et on risque de se heurter à des problèmes relationnels.

Le Vot-Bovy Nikolaz : Je voudrais revenir sur un point qui me semble important. Vous nous dites que l'orientation budgétaire inscrite à l'ordre du jour était un dysfonctionnement, et qu'il n'y avait pas eu quelque chose de clair, c'est cela?

Jourdren Alain : Oui, le mot tarification n'est pas employé. On ne sait pas, en lisant l'ordre du jour d'une manière générale, si cela appel au vote. Comme au Conseil Municipal quand on vote quelque chose, il faut qu'il y une délibération inscrite claire et nette. Il faut l'annoncer car le terme délibération appelle au vote.

Le Vot-Bovy Nikolaz : Monsieur Jourdren, le terme orientation budgétaire nous permet également de prévoir les tarifs applicables pour la nouvelle année. De plus, je remarque que personne n'a voté contre, cela me paraît donc étrange.

Jourdren Alain : Vous avez raison de faire cette remarque et je vais expliquer pourquoi. On est au Conseil Portuaire depuis juin 2022; on attendait un accueil de l'autorité de tutelle et quelques mots sur à quoi sert le Conseil Portuaire ainsi que des informations sur le déroulement du Conseil Portuaire, on arrive et aucune information transmise. Donc quand on ne sait pas, on écoute, on a écouté en juin, on a écouté en décembre. Depuis on a fait un certain nombre de réunions, on s'est intéressé au sujet, on a regardé la loi et la réglementation. Aujourd'hui on est à même de faire des remarques, et quand on fait des remarques, on s'appuie sur des textes, ce qu'on était incapable de faire avant. On a eu 6 mois pour avoir de la maturité, on n'a pas la prétention de tout savoir, quand on pose une question, c'est que derrière on a un texte. On est mûr maintenant et pas avant, voilà pourquoi on n'intervenait pas

Boucheron Dominique : Je reviens sur le point abordé lors du dernier Conseil, concernant les orientations budgétaires. Il avait été proposé une base de tarification, en lien avec les dossiers d'inflation, basée sur ce qui se faisait dans les autres ports de Ouest Cornouaille. Cela avait amené un certain nombre d'échanges, qui se sont terminés par un vote, sur lequel tout le monde était tombé d'accord sur un pourcentage.

Ces échanges ont eu lieu, et ils se sont concluent par une délibération. Alors certes, ce n'était pas textuellement écrit dans l'ordre du jour, néanmoins ça fait partie des échanges menés sur l'orientation budgétaire. Peut-être que la phraséologie n'était pas la bonne, mais on était dans cette démarche de réfléchir et fixer les orientations de la tarification pour 2023. Mais j'entends ta remarque et il faut comme tu le dis, rester attentif aux mots et aux phrases que l'on peut utiliser dans l'ordre du jour et dans le déroulé de cet ordre du jour. Nous allons employer dorénavant, les mots appropriés pour les votes à prévoir. On fera attention à l'avenir à la clarté de l'ordre du jour et de son déroulé. On va vraiment prendre en considération ta demande en étant attentif à la terminologie employée.

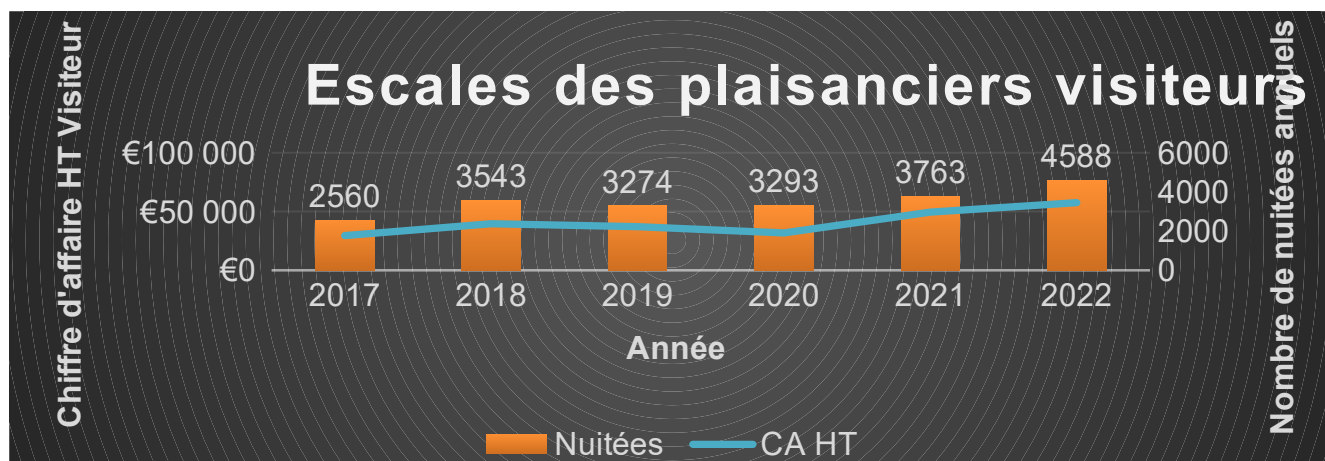
Avez-vous d'autres commentaires sur le PV du dernier Conseil Portuaire ? Passons au vote.

Vote : 0 contre, 0 abstention ; le Conseil Portuaire du 24 Novembre 2022 est adopté à la majorité.

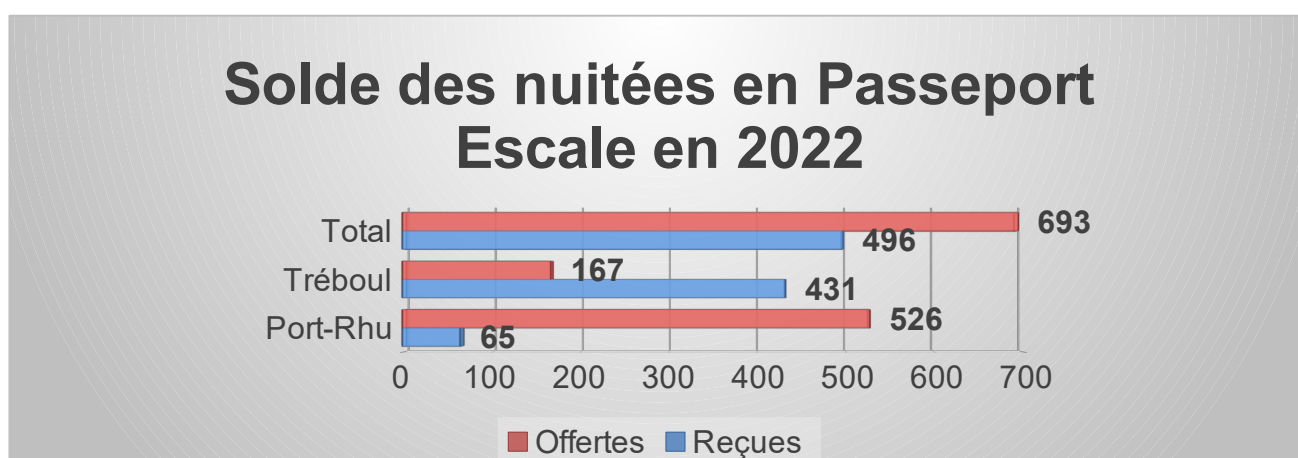
2- Bilan de saison 2022 / CA 2022

- Bilan de saison 2022 :

Ecales des plaisanciers visiteurs						
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nuitées	2560	3543	3274	3293	3763	4588
CA HT	29 389 €	39 509 €	37 022 €	31 747 €	49 470 €	57 501 €



Passeports Ecales à Douarnenez			
	Port-Rhu	Tréboul	Total
Reçues	65	431	496
Offertes	526	167	693
Balance des nuitées	-461	264	-197
Valeurs totale reçues	1 321,06 €	8 812,67 €	10 133,73 €
Valeur totale offerte	- 9 778,53 €	- 2 988,85 €	- 12 767,38 €
Balance	- 8 457,47 €	5 823,82 €	- 2 633,65 €



Le Vot-Bovy Nikolaz : J'ai décidé de faire un bilan des nuitées de Port-Rhu et Tréboul ensemble. Le nombre de visiteurs a augmenté, on voit donc sur le tableau l'augmentation du chiffre d'affaire qui correspond.

Pourquoi cette augmentation? Il faut savoir que c'est un mouvement généralisé dans l'ensemble des ports, depuis l'été 2020, du fait de la difficultés de passer les frontières françaises. Il y a eu l'effet après Covid en 2021 qui se poursuit en 2022 où les nuitées sont encore en augmentation mais une augmentation commune à l'ensemble des ports français.

Concernant le Passeport Escales : en 2022 on constate un déficit très net sur Port-Rhu car beaucoup de grands voiliers sont stationnés à l'année à Port-Rhu et donc plus de sorties en croisière sur ces bateaux, l'accueil sur Port-Rhu étant un peu plus difficile avec les horaires d'ouverture des portes donc il y a moins d'accueil de visiteurs à Port-Rhu ce qui crée ce décalage. Du côté de Tréboul c'est l'inverse qui se passe, beaucoup d'escales sur le ponton visiteur mais moins de bateaux qui partent en croisière. Globalement si on remet ça sur le chiffre d'affaire de l'ensemble du Port, ce déficit ne représente pas un gros problème.

- CA 2022 :

Résultats 2022 :

Masses générales du budget Fonctionnement

Fonctionnement	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
RECETTES	936 677 €	957 805 €	970 343 €	987 560 €	1 093 485 €	1 117 961
DÉPENSES	912 708 €	885 446 €	909 130 €	934 033 €	1 044 339 €	1 025 795
RÉSULTATS	23 969 €	72 359 €	61 213 €	53 527 €	49 146 €	92 166€

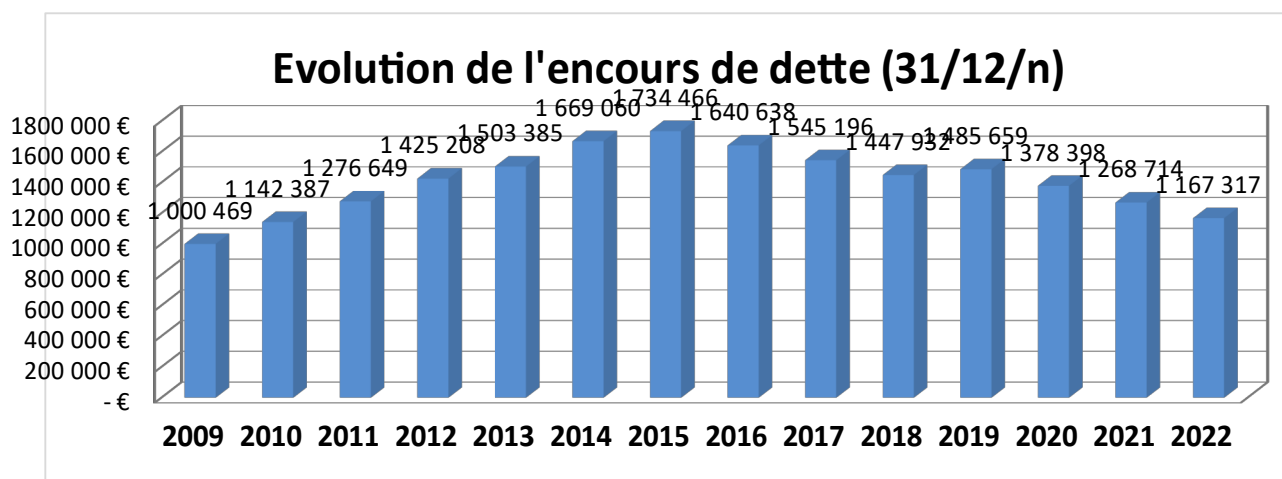
Résultats 2022 :

Masses générales du budget Investissement

Investissement	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
RECETTES	256 208 €	295 778 €	539 250 €	313 980 €	290 956 €	382 663 €
DÉPENSES	342 740 €	270 793 €	313 095 €	296 614 €	262 380 €	418 264 €
RÉSULTATS	-86 532 €	24 985 €	226 155 €	17 366 €	28 576 €	-35 601 €

Le Vot-Bovy Nikolaz : Sur les résultats de fonctionnement, l'année 2022 est une bonne année. On constate une augmentation des recettes sur tous les points et une économie de 20 000 euros sur les dépenses, le résultat est donc positif.

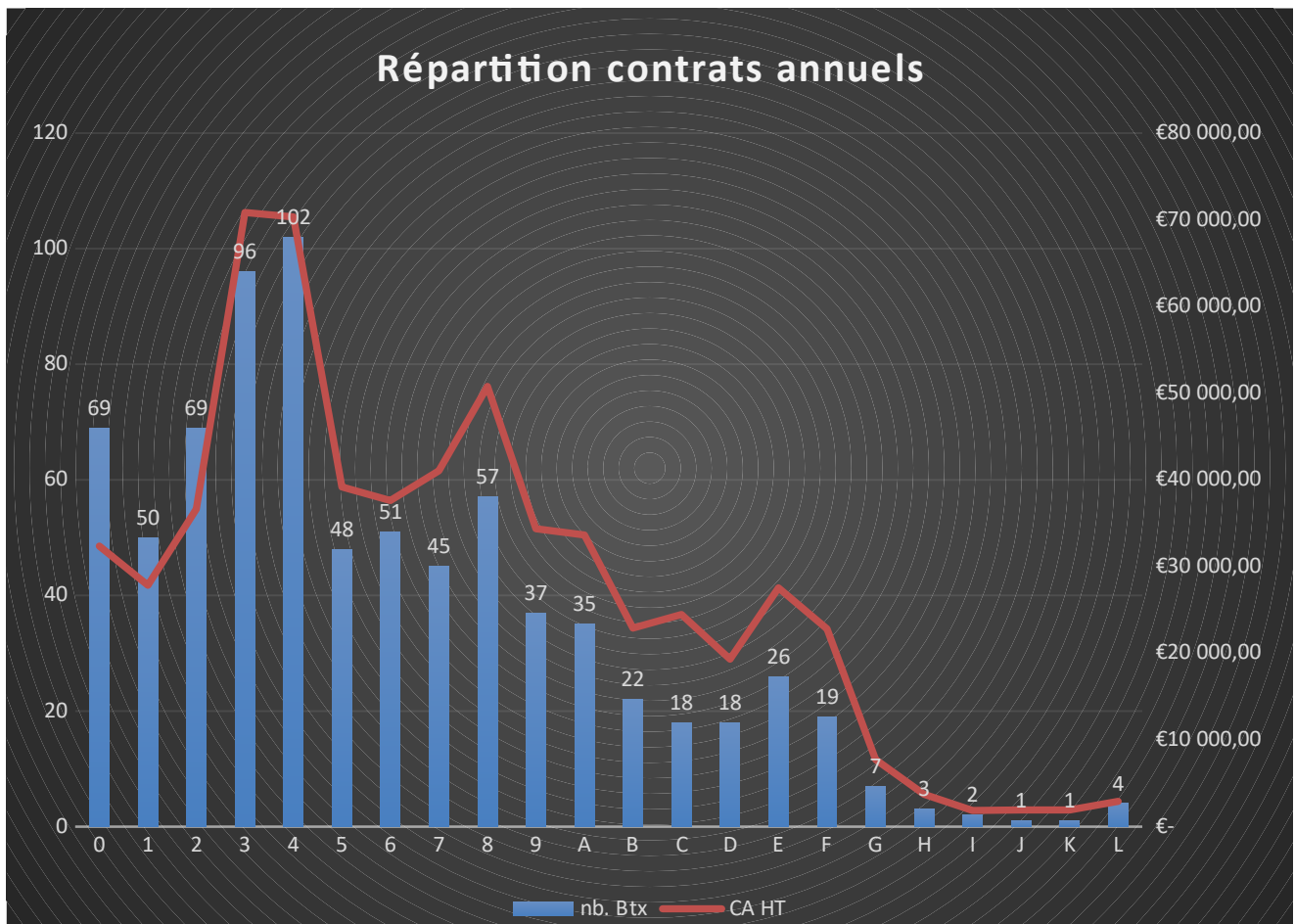
Concernant les résultats d'investissements en 2022, on voit que les dépenses augmentent fortement dû au coût important pour les travaux de réfection des pieux. Les recettes correspondent principalement aux montant des dotations aux amortissements. Aucun emprunt nouveau n'a été réalisé.



Le Vot-Bovy Nikolaz : Voici un petit point sur les recettes 2022, par catégories de bateaux pour les annuels et les mensuels. Je vous laisse regarder les tableaux.

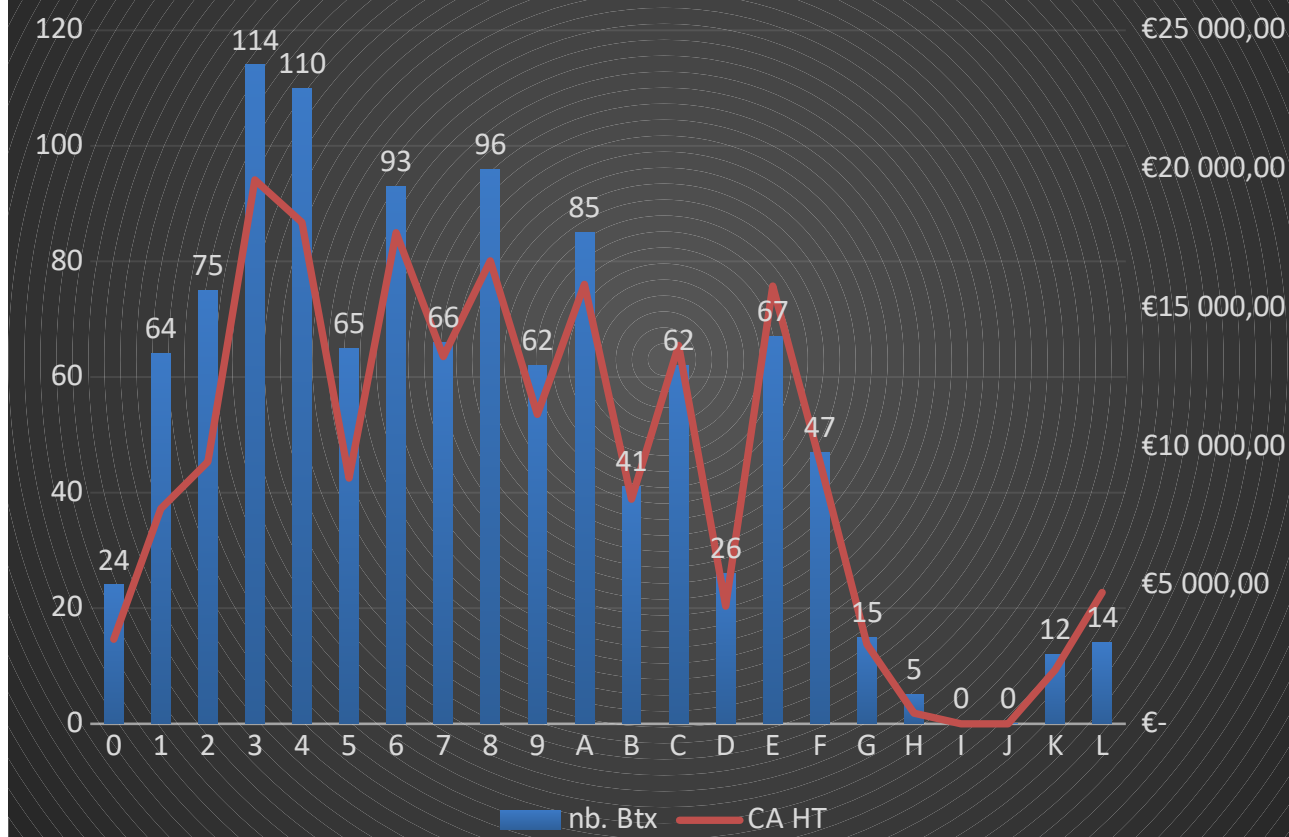
CONTRATS ANNUELS 2022

Catégorie	nb. Btx	CA HT
0	69	32 359,45 €
1	50	27 839,07 €
2	69	36 635,24 €
3	96	70 834,15 €
4	102	70 331,98 €
5	48	39 177,25 €
6	51	37 623,67 €
7	45	41 053,06 €
8	57	50 776,31 €
9	37	34 364,99 €
A	35	33 643,07 €
B	22	22 902,95 €
C	18	24 461,60 €
D	18	19 321,58 €
E	26	27 534,54 €
F	19	22 814,15 €
G	7	7 740,22 €
H	3	3 738,88 €
I	2	1 869,48 €
J	1	1 924,74 €
K	1	1 924,74 €
L	4	2 912,68 €
TOTAL	780	611 783,80 €



CONTRATS MENSUELS 2022		
Catégorie	nb. Btx	CA HT
0	24	3 044,61 €
1	64	7 755,87 €
2	75	9 446,81 €
3	114	19 608,05 €
4	110	18 076,06 €
5	65	8 856,28 €
6	93	17 702,22 €
7	66	13 234,77 €
8	96	16 687,84 €
9	62	11 156,46 €
A	85	15 845,04 €
B	41	8 095,46 €
C	62	13 636,82 €
D	26	4 238,40 €
E	67	15 777,68 €
F	47	9 456,97 €
G	15	2 864,92 €
H	5	379,69 €
I	0	- €
J	0	- €
K	12	1 940,87 €
L	14	4 734,75 €
TOTAL	1143	202 539,57 €

Contrats mensuels en 2022



Jourdren Alain : On est intéressé de savoir combien de mensuels hors ponton K, c'est un élément important car pourquoi beaucoup de contrats mensuels? Il faut expliquer, parce qu'un contrat mensuel c'est quelqu'un qui a fait une suspension de contrat en général. Est-ce qu'il y a d'autres cas, je sais pas et ça intéresse les membres du Conseil de le savoir, pas forcément le nombre de bateaux, mais le nombre de places mis à disposition pour un contrat mensuel. Il me semble que par définition il y a zéro contrat mensuel à l'année au Port de plaisance. Le mensuel n'existe que parce que des gens ont demandé une suspension de contrat.

Le Vot-Bovy Nikolaz : Des mensuels à l'année, il n'y en a qu'à Port-Rhu. Au dernier décompte des mensuels de Port-Rhu, il y avait 92 contrats mensuels. Au 1^{er} juin 2023, 33 étaient partis. Il reste à peu près 59 mensuels qui sont plus ou moins présent à l'année, et encore, certains vont et viennent sur des périodes de 1 à 6 mois.

Jourdren Alain : Ma question est simple, c'est combien de places mensuelles à l'année?

Le Vot-Bovy Nikolaz : Je pourrais vous sortir un chiffre plus précis pour le prochain Conseil, si vous le souhaitez.

Jourdren Alain : Oui c'est important, car on peut savoir à travers ce résultat est-ce qu'il y a un équilibre? Il y a un équilibre à chercher.

Boucheron Dominique : C'est un travail qui a été entamé dès l'arrivée de Nikolaz parce qu'on s'est rendu compte, qu'on était complètement incapable de mesurer les disponibilités et le fonctionnement de l'accueil de ces mensuels, leur reconduction, leur durée d'amarrage. Cela impactait directement les futures attributions des listes d'attente pour des contrats à l'année. On est donc parti de cette liste de 93 mensuels et on a pris contact avec chacun d'entre eux, nous n'avons rien fait d'arbitraire. C'est un travail de fond et très individualisé pour permettre à ces mensuels un

départ de Douarnenez dans de bonnes conditions suivant leur situation personnelle 33 sont donc déjà sorti et le travail continue afin d'épurer au maximum cette liste mensuelle. C'est un gros travail car il ne suffit pas d'appeler un propriétaire pour lui dire de s'en aller, ça fait l'objet à chaque fois de discussions multiples et variées entre le plaisancier et le Port, cela est un processus très long et qui entraîne parfois des situations assez tendues dont on se doit de répondre avec intelligence et compréhension. Mais tu as raison, c'est important d'avoir une situation plus claire sur les places de mensuel mais c'est en cours et c'est un travail de fond qui est entrepris et il y a encore du travail à faire pour avoir une situation plus précise où on pourrait vous dire où l'on en est exactement. A l'heure actuelle, les chiffres ne sont pas du tout révélateurs, il faut que ce travail continue sachant que le nombre de mensuels est aussi très évolutif au cours de l'année.

Rioual Yannick : Le nombre de places mensuelles ne sera jamais le même, des plaisanciers partent en croisière quelques mois du coup la place se libère pour un mensuel.

Jourdren Alain : A priori les places mensuelles ne peuvent être que des suspensions.

Picart Lionel : Oui, mais on ne parle pas de ça. Moi je suis parti 3 mois, j'ai donc libéré mon amarrage pendant 3 mois pour un mensuel.

Jourdren Alain : Quelqu'un qui fait une suspension de contrat, sa place devient mensuelle ?

Le Vot-Bovy Nikolaz : Oui.

Gourmelon Henri : Est-ce que les places visiteurs sont aussi mensuelles ?

Le Vot-Bovy Nikolaz : Non, on les garde pour les visiteurs.

Boucheron Dominique : Sur les présentations des résultats 2022, avez-vous d'autres commentaires par rapport à ce que l'on vient d'échanger ensemble ?

Boucheron Dominique : D'autres questions concernant ce bilan 2022, on peut passer au vote ?

Vote : 0 contre, 1 abstention ; le bilan 2022 est adopté à la majorité.

3- Point sur la saison 2023 / BUDGET 2023

Evolution des résultats – Budget primitif de 2023

Le Vot-Bovy Nikolaz : Voici le budget prévisionnel de 2023, dans une première partie le fonctionnement et dans la 2ème partie l'investissement.

Concernant le fonctionnement : le budget s'équilibre à 1 128 695 €. Nous avons une augmentation sur les charges courantes comme sur les charges de personnel. Les charges courantes supportent principalement l'augmentation du coût de l'électricité, Concernant les charges de personnel les surcoûts s'expliquent avec l'augmentation du point d'indice pour couvrir notamment l'inflation et les avancées en grade des différents agents.

FONCTIONNEMENT	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023
Dépenses F	912 708 €	885 446 €	909 130 €	934 033 €	1 044 339 €	1 025 795 €	1 128 695 €
011 charges courantes	207 232 €	230 619 €	188 932 €	151 179 €	241 156 €	230 602 €	296 820 €
012 charges de personnel	355 353 €	362 762 €	373 184 €	381 920 €	412 814 €	407 398 €	417 036 €
66 charges financières	44 544 €	41 277 €	39 367 €	56 128 €	32 921 €	32 615 €	38 000 €
69 impôts	65 649 €	13 000 €	16 500 €	15 000 €	19 963 €	13 000 €	20 000 €
68 amortissement	152 563 €	156 374 €	200 341 €	249 047 €	250 956 €	332 663 €	333 000 €
68 Provisions	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	- €	- €
022 dep imprévues							
023 virement			- €				15 839 €
Autres (stocks...)	7 367 €	1 414 €	10 807 €	759 €	6 529 €	9 518 €	8 000 €
Recettes F	936 677 €	957 805 €	970 343 €	987 560 €	1 093 485 €	1 117 961 €	1 128 695 €
70 vente des produits	856 109 €	873 552 €	905 393 €	902 689 €	1 012 924 €	1 041 981 €	1 060 000 €
77 produits exceptionnels	17 341 €	4 651 €		3 721 €	573 €	10 118 €	500 €

77 amortissement des subventions	26 404 €	26 404 €	26 404 €	32 495 €	32 495 €	32 449 €	32 495 €
Travaux en régie	29 958 €	31 633 €	23 928 €	9 381 €	6 825 €	4 649 €	10 000 €
Autres (stocks...)	6 865 €	21 565 €	14 618 €	39 274 €	40 668 €	28 763 €	25 700 €
RESULTAT fonctionnement	23 969 €	72 359 €	61 213 €	53 527 €	49 146 €	92 166 €	- €
déficit ou excédent n-1	113 050 €	10 252 €	- €	31 213 €	44 740 €	43 887 €	- €
RESULTATS CUMULES	137 019 €	82 611 €	61 213 €	84 740 €	93 886 €	136 053 €	- €

INVESTISSEMENT	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023
Dépenses I	342 740 €	270 793 €	313 095 €	296 614 €	262 380 €	418 264 €	839 864 €
20-21-23 dépenses d'équipement	190 936 €	115 493 €	44 191 €	112 544 €	113 375 €	269 130 €	682 369 €
16 dépenses financières	95 442 €	97 263 €	102 273 €	107 444 €	109 685 €	112 036 €	115 000 €
13 amortissement subventions	26 404 €	26 404 €	26 404 €	32 495 €	32 495 €	32 449 €	32 495 €
041 Opérations patrimoniales			116 299 €	34 750 €			
Autres (stocks...)	29 958 €	31 633 €	23 928 €	9 381 €	6 825 €	4 649 €	10 000 €
Recettes I	256 208 €	295 778 €	539 250 €	313 980 €	290 956 €	382 663 €	677 744 €
16 emprunt nouveau	- €	- €	140 000 €	183 €			192 852 €
Affectation du résultat	77 979 €	126 767 €	82 611 €	30 000 €	40 000 €	50 000 €	136 053 €
Subvention équipement	25 667 €	12 637 €	- €	- €	- €	- €	- €
28 amortissement	152 563 €	156 374 €	200 340 €	249 047 €	250 956 €	332 663 €	333 000 €
021 virement de la section d'exploitation	- €	- €					15 839 €
Autres (stocks...)	- €	- €	116 299 €	34 750 €			
RESULTAT investissement	- 86 532 €	24 985 €	226 155 €	17 366 €	28 576 €	- 35 602 €	- 162 120 €
déficit ou excédent n-1	- 12 828 €	- 99 360 €	- 74 375 €	151 780 €	169 146 €	197 722 €	162 120 €
RESULTATS CUMULES	- 99 360 €	- 74 375 €	151 780 €	169 146 €	197 722 €	162 120 €	- 0 €

Picart Lionel : Qu'est qui est mis en provisions ?

Coyat Alain : Les 80 000 euros qu'on provisionne tous les ans depuis 2017 sont prévus pour le futur dragage de Tréboul. Vous voyez qu'en 2022 on a arrêté cette provision ce qui explique aussi le bon résultat 2022. La délibération s'est terminée fin 2021. Le montant provisionné s'élève à environ 434 000 euros pour le dragage de Tréboul.

Picart Lionel : D'accord, et seulement Tréboul ?

Coyat Alain : Oui, Tréboul. Port-Rhu n'est pas engagé cette fois ci. Les 434 000 euros seront utilisés dès que l'on aura la finalité du montant exact des travaux à réaliser, notamment quand on connaîtra les solutions de retraitement des sédiments retirés. Ce sera donc une information que l'on vous donnera lors d'un prochain Conseil Portuaire. Dans le tableau, la ligne du dessus, les 330 000 euros, correspondent aux dotations aux amortissements, c'est le cycle normal comptable quand vous investissez.

Picart Lionel : Du coup les travaux des WC de Port-Rhu sont payés par le Port ?

Le Vot-Bovy Nikolaz : Tout à fait.

Picart Lionel : En totalité ?

Le Vot-Bovy Nikolaz : Oui, parce que c'est une infrastructure qui appartient au Port et qui est à l'usage du Port.

Picart Lionel : Ok. Donc les usagers et clients de l'estacade n'ont aucune raison d'y accéder, si

c'est le Port qui paye c'est le Port qui l'utilise. Je suis d'accord que les badges changent chaque année. Mais on m'a aussi expliqué comment on peut les pirater avec un téléphone portable. Ce qui permet d'ailleurs à des tas de gens, qui ne sont pas sur les pontons, d'aller prendre leur douche. Ça c'est un autre débat. Je voulais surtout parler des toilettes.

Rioual Yannick : Que ce soit les douches, ou les toilettes, c'est très compliqué à gérer. Tant qu'on n'a pas une madame pipi à côté de la porte, on ne peut pas vérifier les entrées et les sorties. En fait on a un nombre de contrats annuels et mensuels qui ont droit à ce badge, on le donne à quelqu'un et on ne sait pas ce qu'il en fait après.

Picart Lionel : A l'heure actuelle, on s'aperçoit que des gens y accèdent or ils n'ont rien à y faire notamment les clients des restaurants.

Rioual Yannick : C'est un autre sujet. Il y a des points de restauration qui ont été autorisés par la Municipalité à y avoir accès, du fait qu'ils n'ont pas de sanitaires à disposition.

Boucheron Dominique : Je propose de passer au vote.

Vote : 0 contre, 0 abstention ; le budget prévisionnel 2023 est adopté à la majorité.

4- Point sur les projets 2023

- Dragage de Tréboul en 2023
- Changement du ponton J
- État d'avancement des travaux des sanitaires de Port-Rhu
- Travaux sur les pieux de Tréboul

Le Vot-Bovy Nikolaz : Les points que l'on va aborder maintenant sont l'état des travaux en cours. Il y a 4 gros blocs : les sanitaires à Port-Rhu, les études du dragage, le remplacement du ponton J et la rénovation des pieux.

En premier la rénovation des pieux. Le premier marché est fini, nous avons le deuxième marché à lancer et qui va commencer début de l'automne. Il concerne la peinture des pieux existants.

Ensuite, le dragage : nous allons aborder le point rapidement parce qu'on est en pleine phase d'étude. A l'heure actuelle, les études ne sont pas terminées. On est actuellement sur les études faune, flore et habitats et sur la recherche de solution de recyclage des boues et des vases qui vont être retirées. Globalement on a des pistes mais elles demandent à être confirmées.

Picart Lionel : Il me semble que les sols sont à peu près corrects?

Le Vot-Bovy Nikolaz : Concernant les sols dragués, il y a 2 seuils : le N1 et le N2. En dessous de N1 les vases sont de bonne qualité, entre N1 et N2 la vase est d'une qualité passable, et au-dessus de N2 les vases sont polluées. Le seul niveau mesuré qu'on a au-dessus de N1 c'est l'indicateur de TBT et qui, par rapport au dernier dragage a baissé drastiquement. Au dernier dragage, il était au-dessus de N2. Tout le reste est en-dessous, donc on a des vases qui sont, pour Tréboul, propres.

Picart Lionel : Ok.

Coyat Alain : Cela va simplifier la filière de traitement. Parce que sur Pouldavid, comme c'était pollué à plus de N2, il a fallu mettre dans des chaussettes et créer ce fameux terre-plein sur le côté. Si les boues étaient polluées à plus de N2, on aurait dû transporter les boues par camion et les envoyer jusqu'à Laval, l'idée c'est de trouver la filière qui va bien pour qu'on extrait ces boues sans que ça nous coûte trop cher. Il faut que ça rentre dans la provision qu'on a mis de côté.

Picart Lionel : Donc c'est une bonne nouvelle que ça soit en-dessous de N1.

Coyat Alain : Oui. En fait c'est ce qu'on dit à chaque Conseil Portuaire : il faut qu'on inscrive le dragage dans quelque chose de pérenne. On n'en a pas parlé pendant 10 ans et maintenant il faut qu'on se réveille.

Le Vot-Bovy Nikolaz : Avant dernier point : les sanitaires de Port-Rhu. Les travaux sont terminés à 95%. Il reste des finitions qui seront faites en interne. Les usagers peuvent prendre actuellement leur douche, on va laisser passer l'été pour des raisons d'indisponibilité du personnel technique, avec les vacances saisonnières. À partir de septembre, on terminera ce qui reste à finir.

Jourdren Alain : Je ne suis pas un expert mais vu d'un œil extérieur c'est pas mal. Il y a sans doute un petit problème de pente pour l'évacuation des eaux, en particulier au niveau des sanitaires pour femmes, mais globalement c'est pas mal. La robinetterie mise en place sur les lavabos, avec

un mélange eau chaude/eau froide c'est positif. Les gens pensent aussi, que ça aurait été pas mal, de faire la même chose pour les douches.

Rioual Yannick : Les gros travaux sur le ponton J sont donc prévus pour la fin d'année. Un appel d'offre a été effectué pour remplacer la quasi totalité c'est à dire : le vieux ponton qui a une armature en ferraille. Les 2 pontons, le long du quai ne sont pas concernés ni les pontons perpendiculaires au quai. Nous parlons ici du linéaire de 120m où sont amarrés actuellement les pêcheurs et les professionnels. 3 prétendants ont répondu à l'appel d'offre, on est en cours d'analyse de ces offres. Vers le 25 juillet, une réunion de délibération est prévue pour le choix du prestataire final. Les débuts des travaux sont prévus après l'automne.

Gourmelon Henri : Quel type de ponton sera mis ? Sera t'il plus lourd ?

Rioual Yannick : Non. Par contre il sera un peu plus large. Les pieux ne seront plus sur bride mais intégrés au ponton ça optimisera les places d'amarrages, on sera sur le même franc bord et sur la même hauteur. Pour la typologie des bateaux, c'est celle qu'on a actuellement. Donc pour nos besoins, c'est suffisant. Avant les parties est et ouest étaient articulées, on a mis des pieux sur ces parties articulées, on aura donc du linéaire tout droit et bien propre.

Le Vot-Bovy Nikolaz : Voilà donc pour l'état des travaux sur l'ensemble du Port. Avez-vous des questions par rapport à ces travaux ? Si non, je vous propose de passer aux questions diverses.

5- Questions Diverses

- Avancement du projet « Petite Ville de Demain »
- Possibilité d'installation d'une antenne VHF pour les associations
- Point d'information sur les contrats et listes d'attentes
- Mise à jour du Règlement particulier de police
- Déjections canines sur les pontons
- État des lieux des demandes pour le ponton BIP et du Pôle Belle Plaisance

Le Vot-Bovy Nikolaz : Nous avons noté un certain nombre de questions, qui nous ont été remontées lors des divers échanges que nous avons pu avoir, aussi bien avec le Clup qu'avec d'autres membres du Conseil Portuaire. La première question est liée à l'avancement du projet « Petite Ville de Demain ». Actuellement, nous sommes en phase d'étude.

Jourdren Alain : Il y a t'il du retard?

Boucheron Dominique : Non, il n'y a pas de retard, notre chargé de projet a anticipé le fait que les démarches administratives soient longues, voir très longues. C'est une réalité, mais on est dans un timing qui est ce que l'on avait imaginé initialement. Cela peut paraître long, mais c'est un dossier qui est lourd et complexe. Le fait qu'on est été retenu par l'État pour ce projet implique un certain nombre de procédures administratives qui sont très lourdes. Nous l'avions anticipé et nous sommes donc actuellement en pleine réalité.

Coyat Alain : Il faut rappeler ce que c'est le projet « Petite Ville de Demain » : c'est un ensemble de plusieurs d'actions, sur un périmètre de la ville qui a été défini avec la Préfecture. On a été retenu comme étant prioritaire, sur tout ce périmètre, pour faire diverses opérations de réhabilitation de friches ou de nouveaux équipements comme par exemple la création de l'aire inclusive. En ce qui concerne le Port, plus directement, c'est la réhabilitation de la passerelle Jean Marin, la liaison qui va jusqu'au quai de l'Yser, le réaménagement des quais de l'Yser et de Port-Rhu. C'est ça qui nous intéresse plus directement sur le DPM. Le projet « Petite Ville de Demain » c'est un ensemble beaucoup plus vaste.

Picart Lionel : Nous souhaiterions avoir les informations au moins à chaque étape du genre étude de faisabilité etc...

Coyat Alain : Pour vous donner le timing, hier on était en réunion Cotech : c'est la réunion technique avec le cabinet d'étude. Il nous a fait part de tous les ateliers qui ont été fait auprès des habitants, des résidents et des usagers, on a donc déjà une projection des 3 grandes phases qui vont être faites : l'aménagement du Port-Rhu, l'aménagement des passerelles et l'aménagement du

quai de l'Yser. Maintenant ça sera présenté en Juillet en Copil auprès des Élus, auprès du Préfet etc...Le Préfet représente l'État, qui est le principal financeur, et qui va nous aider à réaliser ce projet. Il y aura donc dans cette projection une phase de communication et de restitution auprès des usagers et de tous ceux qui ont participé aux ateliers. Ce projet se construit dans le temps, là on est encore dans les phases d'études mais on commence à voir le bout quand on arrive au Copil.

Boucheron Dominique : La démarche est la même que l'on a conduit par exemple pour les aménagement du quartier des Sables Blancs. On est exactement sur les mêmes démarches : on ne veut pas décider par nous même ce que sera Douarnenez demain. On veut impérativement que les administrés soient participatifs dans cette modification globale de la Ville, il faut essayer de se transposer dans 20 ou 30 ans en se posant la question de l'avenir de nos petits enfants.

Picart Lionel : Ok, mais on aimerait avoir des informations de chaque étapes à tous les Conseil Portuaires. Le Port est quand même très concerné dans ce projet.

Boucheron Dominique : C'est noté. On est actuellement dans la phase de compilation et de pré étude dès que ça commence à prendre forme on reviendra vers vous.

Coyat Alain : Je voudrais rajouter un point par rapport aux questions que l'on a eu tout à l'heure sur l'affectation de travaux sur le budget du port. La passerelle, la porte écluse, le Port-Rhu, et même les estacades futures qu'il peut y avoir au Treiz, sont localisées dans le DPM, c'est à dire dans le périmètre de gestion du Port. Or cela représente des millions d'euros qu'il serait très difficile à assumer par le budget du Port. Il faudra donc faire en sorte que ces travaux soient pris en charge par le budget de la Ville.

Le Vot-Bovy Nikolaz : Dans les questions diverses, il y a également les possibilités d'installation d'un antenne VHF pour les associations. C'est une demande qui a été faite principalement par le Winches Club, notamment pour les courses Minis. La position du Port est compliquée, car nous n'avons pas de zone plus dégagée que celle actuelle. Peut être qu'il faudrait demander à Sea To See, s'ils veulent bien mettre une antenne sur leur mât, parce qu'aujourd'hui c'est le seul point qui serait assez pratique pour Winches Club afin de capter les onde radios. Nous de ce point de vue là on ne peut pas. Et puis il faut prendre en compte toute la technique à mettre en place, le demande est de mettre en place une antenne VHF sans la relier à une VHF.

Jourdren Alain : Où se situe celle du Port de Plaisance ?

Le Vot-Bovy Nikolaz : Elle est sur les mâts des pavillons situés au-dessus de la Maison du Nautisme. Sachant qu'avec la nôtre, on capte très mal.

Picart Lionel : C'est à dire que vous ne captez pas le ponton visiteurs ?

Le Vot-Bovy Nikolaz : Difficilement, tout dépend aussi de la météo, mais le signal reste faible. Même la passerelle Jean Marin, qui pourtant est en face, parfois on ne la capte pas.

Jourdren Alain : Et l'antenne de l'ancienne capitainerie tout au bout ?

Le Vot-Bovy Nikolaz : C'est Sea to Sea qui est là-bas, ce n'est pas notre antenne.

Jourdren Alain : Mais est-ce que ça marche à cet endroit ?

Le Vot-Bovy Nikolaz : Ça marcherait mieux car il y a une visibilité directe sur le large.

Guyader Gilles : Nous on s'en sert pour Distro et ça fonctionne bien.

Jourdren Alain : Techniquement je ne pense pas que ce soit trop difficile de trouver une solution pour une antenne qui arrive à cet endroit, pour une transmission un peu meilleure.

Boucheron Dominique : Si on doit regarder d'une manière globale, l'intérêt général qu'une étude de la VHF sur le Port, je pencherais pour une étude sur l'amélioration du dispositif actuel pour qui soit meilleur et utilisable par tout le monde, plutôt que de traiter une demande individuelle, c'est ma réflexion aujourd'hui .

Jourdren Alain : La réflexion individuelle et la demande d'une association, c'est dans l'intérêt général. Vous dites vous même aujourd'hui que l'antenne VHF du Port ne répond à ce qu'on lui demande. A partir d'une réflexion individuelle, on se rend bien compte que cette demande a déclenchée un intérêt général, on ne peut donc pas dire tout de suite non ou bloquer une demande individuelle car on voit qu'au bout du compte c'est de l'intérêt général.

Boucheron Dominique : Je pense qu'au bout du compte, on est d'accord. On va donc passer au point suivant.

Le Vot-Bovy Nikolaz : Nous allons maintenant passer sur le point information des listes d'attente. Concernant les listes d'attente, un premier toilettage a été fait. Pour simplifier les choses, de façon clair et limpide, et pour que ce soit pareil pour tout le monde, à partir du 1^{er} Octobre 2023 jusqu'au 31 Décembre 2023, tout ceux qui souhaite rester sur les listes d'attente devront se renouveler. En

Janvier 2024, sans ce renouvellement, ils seront retirés des listes d'attente.

Jourdren Alain : J'espère que vous préviendrez tout le monde ou du moins que vous informerez les plaisanciers de cette décision.

Le Vot-Bovy Nikolaz : Pour l'instant j'informe le Conseil Portuaire. Il y aura effectivement un mail qui sera envoyé courant août pour prévenir tout le monde. On a déjà envoyé un mail en Février, où on a laissé jusqu'au mois d'Avril pour se renouveler.

Boucheron Dominique : Sauf erreur de ma part, ça fait partie du Règlement Intérieur du Port. Il y a, sans doute, eu un certain laxisme qui s'est produit au cours des années précédentes, où ce renouvellement n'a pas été systématiquement rappelé. Le Port ré-applique donc la procédure normale et prévue dans le Règlement. Les propriétaires qui sont en liste d'attente doivent se réinscrire d'une année à l'autre. C'est un rappel de ce qui devrait être fait.

Le Vot-Bovy Nikolaz : Le point suivant concerne la mise à jour du Règlement Particulier de Police. Nous avons des problèmes de déjections animalières sur les pontons, sur les bateaux et sur les housses de protection des bateaux à Port-Rhu. Des plaintes nous remontent régulièrement avec des photos à l'appui. Donc la grande question ici, et nous on n'a pas la réponse, comment faire en sorte que qu'il y ai moins de déjections animales sur les bateaux des autres.

Gourmelon Henri : Personnellement j'ai mis de la citronnelle car il y avait un chat qui venait faire ses besoins sur mon taud.

Picart Lionel : Quand parfois tu vois la taille des déjections, c'est plus un chat c'est un tigre.

Gourmelon Henri : Oui, c'est vrai.

Picart Lionel : Oui, mais c'est vrai que c'est un problème. Et comme on en parlait tout à l'heure, pour les toilettes, ce n'est pas facile de mettre quelqu'un à surveiller chaque bateau au jour le jour.

Boucheron Dominique : On ne va peut être pas de trouver une solution ce soir, mais c'est une question qu'on se pose tous, et qui nous remonte des plaisanciers. C'est une question que l'on doit conduire les uns et les autres, afin de trouver des idées. Il faut mettre ça dans nos têtes, pour que lors du prochain Conseil ça fasse parti d'un des points, non pas en délibération, mais en information ou en proposition. Comment faire évoluer le Règlement de Police du Port pour se prémunir de genre d'incivilités, et que proposons-nous. Il faut que l'on soit tous participatifs quant à émettre des idées

Le Vot-Bovy Nikolaz : Je voudrais rajouter un tout dernier point concernant l'état des lieux sur les demandes pontons BIP et Pôle Belle Plaisance. Nous allons faire une commission, dont la date reste à définir, étant donné la période et le nombre de personne à réunir ça risque de prendre un peu de temps. Néanmoins, le ponton BIP sera vu avec le Port Musée, il y a un certain nombre de bateaux en proposition et au niveau du Pôle Belle Plaisance c'est pareil, il y a aussi quelques propositions, mais peu de places disponibles.

Jourdren Alain : J'avais demandé un rajout à l'ordre du jour, du coup on n'en parle pas ? Ceci dit, au vu des informations et explications reçues au cours de ce Conseil Portuaire où on nous assure que tout sera fait pour reconduire le financement des travaux sur l'anse de Pouldavid sur le budget de la Mairie, je fais confiance. Je suis d'accord de retirer cette demande de rajout sur l'ordre du jour parce qu'effectivement même si vous nous avez pas garanti à 100%, votre intention de prendre en compte cette demande est forte et me rassure.

COYAT Alain : Dans le compte-rendu cela sera noté. On fera tout, effectivement, pour que ce budget soit reconduit comme en 2018, sur le budget de la Ville.

Jourdren Alain : Votre intention de le faire me suffit. Je suis d'accord pour retirer ma demande. Je souhaiterais rajouter un dernier point; celui de la transmission du compte-rendu de ce Conseil Portuaire. Il serait bien qu'il ne soit pas transmis 6 mois après, mais plutôt dans le mois qui suit comme le prévoit la loi.

Boucheron Dominique : Je suis d'accord avec toi, le mois dont tu fais référence est légal. Toutefois, il peut-être un peu difficile à tenir exactement ce délai, car comme tu le sais, le Port de Plaisance entame sa période estivale et les agents sont très occupés sur cette période. Il sera transmis le plus rapidement possible, peut-être un peu plus tard que le mois prévu, car il est dépendant de la disponibilité possible et effective des agents pour la retranscription du compte-rendu. Mais ne t'inquiètes pas, ça ne sera pas 6 mois.

Si il n'y a plus de questions, nous allons clôturer ce Conseil Portuaire. Je vous remercie tous pour votre participation et votre écoute.

*La séance est levée.
Transmis à Dominique Boucheron pour signature*

*Dominique Boucheron
Adjoint au Maire délégué au Port de Plaisance*